

Asprières. 1 200 h. Cton (Aveyron), arr. de Villefranche. Mines de plomb et de zinc.

assa ou **asa fetida.** sf. Gomme résine produite par certaines plantes ombellifères.

assagir. va. Rendre sage. || S'ASSAGIR. vpr. Devenir sage.

assaillant. sm. Celui qui attaque.

assailler. va. Irrég. (l. ad; *salire*, bondir; — *J'assaille, j'assailiais; j'assailis; j'assillirai; j'assillirais; assaille; que j'assaille; que j'assailisse; assaillant, assailli, ie.*) Attaquer vivement. || Fig. Fondre sur: *Vorage nous assaillit.*

assainir. va. Rendre sain.

assainissement. sm. Action d'assainir, résultat de cette action.

assaisonnement. sm. Ce qui sert à assaisonner. || Action, manière d'assaisonner. || Fig. Ce qui rend une chose plus agréable.

assaisonner. va. Accommoder un mets avec des ingrédients qui en relèvent le goût. || Fig. Rendre agréable.

Assam. Prov. de l'Inde anglaise (Bengale), à l'E. du Brahmapoutra.

Assar-Haddon. (VII^e s. av. J.-C.) Roi de Ninive; prit Jérusalem, fit prisonnier Manassés, roi de Juda, et dispersa les tribus.

Assas (*Chevalier d'*). Capitaine au régiment d'Auvergne, sauva, à la bataille de Kloster-camp (Westphalie), l'armée française, en criant: « A moi ! Auvergne, voilà les ennemis ! » Il expira percé de coups (1760).

assassin, ine. adj. et s. Qui assassine: *fer assassin.* || SYN. *Meurtrier.*

assassins. Sectateurs d'Aladin, *le Vieux de la Montagne*, qui, au temps des croisades, se livraient au brigandage, excités par le *hachisch* (boisson enivrante), d'où le nom *assassins*.

assassinant, ante. adj. Fatigant, ennuyeux.

assassinat. sm. Action d'assassiner.

assassiner. va. Attenter à la vie de qq. || Fig. Importuner, fatiguer à l'excès.

assaut. sm. Attaque de vive force. || Exercice au fleuret. || Fig. Lutte: *assaut d'esprit.* || Sollicitation pressante.

assemblage. sm. Réunion de choses ou de personnes. || Manière de joindre ensemble des pièces de bois ou de fer. || Action de classer par ordre les feuilles imprimées d'un livre.

assemblée. sf. Réunion de personnes. || Corps délibérant. || SYN. *Réunion, compagnie.*

|| ASSEMBLÉES DU CHAMP DE MARS ou DE MAI. Chez les Francs, assemblées générales, convoquées d'abord au mois de mars, et plus tard, sous Pépin, au mois de mai. || ASSEMBLÉES DES ÉTATS GÉNÉRAUX. Assemblées de la nation, composées des trois ordres: clergé, noblesse, tiers état. — La 1^{re} fut convoquée à N.-D. de Paris (1312), à l'occasion des démêlés de Philippe le Bel avec le pape Boniface VIII.

— Les derniers états généraux (1789), à Versailles, prirent le nom d'*Assemblée nationale* et d'*Assemblée constituante*.

|| ASSEMBLÉES DES NOTABLES. Assemblées simplement consultatives, que les rois de France convoquaient dans des circonstances extraordinaires, et dont les membres, choisis parmi les princes du sang et dans la noblesse, la magistrature et le clergé, étaient nommés directement par le roi. Celles de 1787 et 1788, à Versailles, furent le prélude de la Révolution.

|| ASSEMBLÉE NATIONALE. Nom que prirent (7 juin 1789) les états généraux, et qu'ils changèrent (23 juin), en celui de CONSTITUANTE. Cette assemblée vota la *Constitution* de 1791 et la division de la France en départements. || ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Assemblée qui succéda (1^{er} oct. 1791 — 21 sept. 1792) à la Constituante; suspendit les pouvoirs de Louis XVI et convoqua la *Convention nationale*. || ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. Nom donné

à l'assemblée nommée, après la révolution de février 1848, par le suffrage universel pour donner une nouvelle constitution à la France; siège du 4 mai 1848 au 26 mai 1849. || ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Assemblée qui succéda (28 mai 1849) à la *Constituante* et qui fut dissoute par le coup d'État du 2 déc. 1851. || ASSEMBLÉE NATIONALE. Assemblée éline (1871) pendant la guerre franco-allemande, ratifia le traité de Francfort et vota (23 février 1875) la république, à une voix de majorité.

assembler. va. Mettre ensemble. || Convoquer, réunir. || Joindre des pièces de bois ou de fer. || Réunir les feuilles d'un livre. || SYN. *Classer par ordre, joindre.* || CTR. *Disperser, séparer.*

assembleur, euse. s. Qui réunit les feuilles imprimées d'un livre.

assener. va. (altération de *assigner*. — c. *acheter*.) Porter un coup violent.

assentiment. sm. Consentement volontaire. || SYN. *Approbation.* || CTR. *Refus.*

asseoir. va. Irrég. (l. ad-sedere; — *j'assieds, nous asseyons, ils asseyent; j'asseyois; j'assis; j'assiérai* ou *j'asseyerai; assieds, asseyez; que j'asseye; que j'assise; asseyant; assis, ise.* On dit également: *j'assois, nous assoyons, ils assoient; j'assois; j'assoierai; assois; que j'assoie, que nous assoyons; assoyant.*) Mettre sur un siège.

|| Poser sur une base solide: *asseoir les fondements d'un édifice.* || Établir, fonder. || S'ASSEOIR. vpr. Se mettre sur un siège.

asservir, ee. adj. Qui a prêté serment. || Prêtre *asservement*, celui qui avait prêté serment à la constitution civile du clergé établie en 1790.

asservir. va. Lier par serment.

assertion. sf. (mot L.) Proposition soutenue comme vraie.

asservir. va. Réduire à une extrême dépendance. || Fig. Dompter: *asservir ses passions.* || SYN. *Assujettir, soumettre.* || CTR. *Affranchir.*

asservissant, ante. adj. Qui asservit.

asservissement. sm. Action d'asservir; état de sujétion.

assesseur. sm. (l. *assessor*, assis auprès.) Adjoint à un juge. || Personne qui aide ou supplée une autre.

assette. (l. *ascia*, hache.) — V. *Essette*.

assez. adv. (l. ad; *satis*.) Autant qu'il en faut. || SYN. *Suffisamment.* || CTR. *Trop peu.*

assidu, ue. adj. (l. de *assiduus*.) Qui est à l'heure fixée. || Appliqué sans cesse: *assidu au travail.* || Qui rend des soins continuel: *cour-tisan assidu.*

assiduité. sf. Exactitude, application continuelle, continuité de soins. || CTR. *Inexactitude, négligence.*

assidument. adv. D'une man. assidue.

assiégeant, ante. adj. et s. Qui assiège.

assiéger. va. (c. *abriger*.) Faire le siège d'une place. || Fig. Importuner, tourmenter. || SYN. *Investir, obséder.*

assiégés. sm. pl. Ceux qui sont dans une ville assiégée.

assiette. sf. Manière d'être assis, couché, placé. || Position stable d'un corps; situation d'une maison, d'une ville. || Fig. État, disposition de l'esprit. || *Assiette de l'impôt*, sa répartition. || Pièce de vaisselle peu profonde.

assiettée. sf. Ce que tient une assiette.

assignable. adj. 2 g. Qui peut être assigné, déterminé d'une manière précise.

assignat. sm. Papier-monnaie ainsi nommé, parce que sa valeur était assignée sur la vente des biens nationaux. — Les assignats, émis en France en 1790, eurent cours forcé jusqu'en 1796.

assignation. sf. Affectation d'un fonds à un paiement. || Citation en justice.